POUR RIRE.

—Le joyeux docteur X... sort de chez un ami assez gravement malade.

Quelqu'un lui demande des nouvelles:

—Il va mieux... Je l'ai autorisé à recevoir la visite des personnes de son entourage... Mais pour sa belle-mère, il sera prudent d'attendre encore un peu...

SENTENCES.

—Tête folle perd souvent son bonnet.

—Vite et bien ne vont jamais ensemble.

—Il n'est si bon cheval qui ne bronche.

—L'ormeau ne peut donner des poires

—Je crains l'homme d'un seul livre.

—C'est un mauvais vent celui qui ne souffle pour personne.

—Il y a souvent plus de bruit, que de besogne.

AVIS

Les personnes qui ne sont point naturalisées et qui désirent l'être pourront s'adresser soit par écrit soit verbalement au Secrétaire de l'association iibérale de Winnipeg, 435 rue Main, ou à M. Verhoeven, notaire, qui se chargeront de toutes les demarches etc., nécessaires.

Revue Commerciale

MARCHÈ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c; à 64 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour le blé mouillé.

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.85; Strong Baker, $1.65; XXXX. 95 c.

Issues de Meuneries.—Son, $10; gru, $12 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $15, à $16; d'orge et avoine, $13 à 14; blé mêlé, $7 à $10.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 29 c., et de 30 c. à 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

La bonne avoine de semence vaudra de 37 c. à 40 c.

Orge —26 c. à 28 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur. Hausse, en raison de celle sur l'avoine.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 70 c. à 80 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, nominal de 22 c. à 23 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité atteignent le même prix. Demande faible.

Fromage.—Nominal, 9½ c. à 15 c.

Oeufs.—Oeufs conservés, 14 c. à 16 c; œufs de printemps au détail, 20 c. la douzaine.

Volailles.—Rare Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb. pour bonne qualité, Dindes, 10 c. à 12 c.; oies, 9 c. à 10 c; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8½ c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 40 c. à 45 c. navets, 1½ c. la lb; séleri, 40 c. à 50 c, la douzaine; choux, 1½ c. la lb,; oignons, 2 c. à 3 c. la lb.

Seneca Root,—Nominal, 21 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $7 à $7.50; en charges, de $6 à $7.50.

Viandes de Boucherie. — Les porcs continuent à venir d'Ontario et se vendent $5.50 à $5.60 par 100 livres.

Bœuf gelé, première qualité, 5½ c.; frais tué, 6 c. à 6½ c. Mouton, 8 c. Veau, de 6 c. à 7 c. Porcs du pays, 5¾c.

BOIS.

Prix par lots sur char à Winnipeg.

Tamarac. — $4 00 à $4.25 par corde.

Pin.—Coupé vert, sec, $3.25 à $3.40 par corde.

Pin.—Bois mort, $3.00 à $3,25 par corde.

Epinette.—Blanche, $2.75 a $3.00 par corde.

Tremble.—Coupé vert, sec, $2.40 à $2.50 par corde.

Tremble.—Bois mort, $2.00 à $2 25 par corde.

Chêne.—Coupé vert, sec, $4.00 à $4.25 par corde.

Chêne.—Bois mort, $3.75 à $4.00 par corde.

PLANCHE.

En cour à Winnipeg.

No. 1 ordinaire, $18.50 le mille. 2x4 à 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

No. 2 ordinaire, $16.50 le mille. 2x4 à 2x12, 12, 14 & 16 pieds.



NORD - OUEST CANADIEN.

Reglements des Homesteads

Toute section No. pair des terres de la Couronnes non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au-dessus de 18 ans à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Courronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie que des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Département de l'Intérior, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

MANITOBA.

Le Bulletin des Récoltes émanné par le Gouvernent, le 12 Décembre 1898, donne les statistiques suivantes pour l'année:

	En culture. Acres.	Moyene à l'acre. Minots.	Récolte totale. Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.6	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED

Animaux de boucherie exportés durant l'année......12,525

Bêtes d'élevage expédiées durant l'année 20,000

Total des produits de la laiterie pour l'année................$409,455.25

5,000 ouvriers de ferme sont venus de l'Est pour aider à la moisson et n'ont pas été suffisants pour le besoin.

Estimation des dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermiers dans la province 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions aisées de paiement. Les prix vont de $2.50 par acre en montant.

HOMESTEADS GRATUITS

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits dans la Province

On peut obtenir toutes les informations désirées, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

THOMAS GREENWAY,

Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, Winnipeg, Man.,

Ou à C. H. JEFFERYS, Agent d'Immigration pour Manitoba, No. 30, Rue York, Ont.

JAMES A. SMART,

Député Ministre de l'Intérieur.

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

A. F. Martin, D. L. S., propriétaire-éditeur.